

LE PROJET PEDAGOGIQUE ANNUEL

Système de pilotage du travail en séquences

Substituer à la logique du programme de contenus d'enseignement, la logique du plan de formation en termes d'apprentissage, telle est l'option majeure que la rénovation didactique du français cherche à promouvoir au collège et au lycée. Cela conduit à mettre au point un outil de travail (qui s'apparente au plan de route d'un voyageur) permettant à chaque enseignant de piloter le système des séquences dans leur **progression** (quels objectifs, quels savoirs développent-elles ?) et leur **programmation** (quel ordre, quelle place retenir dans l'année scolaire ?).

L'élaboration du projet pédagogique annuel (désormais PPA) pose diverses questions à son concepteur : à quoi sert-il ? quand et comment l'élaborer ? comment en faire un outil personnel mais aussi collectif pour la communication et la concertation des enseignants dans un niveau de classe et dans l'ensemble du cursus du collège ?

1. Ce qu'en disent les textes officiels.

Les références explicitant le terme PPA ne sont pas très nombreuses dans les livrets d'accompagnement ; en effet, le plus souvent elles sont mêlées aux propos relatifs à la progression.

Le livret d'accompagnement de 6^{ème} le désigne en termes explicites : « ... *Le programme ne prend son sens que dans une mise en œuvre qui relève de la liberté et de la responsabilité des professeurs. Pour établir le projet pédagogique annuel en français, il est recommandé de mesurer et de prendre en compte les acquis des élèves au début de l'année scolaire, leurs rythmes d'acquisition, évalués en cours d'année, et, dans toute la mesure du possible, les choix et les priorités de l'équipe pédagogique... Cette liberté dans l'élaboration des projets pédagogiques est un des moyens d'adapter le programme à la diversité des établissements, des classes, des élèves.* » (II,A. Un projet des enseignants).

Pour le cycle central, le terme « projet pédagogique annuel » n'est pas utilisé ; on parle de « principes de progression » en sollicitant trois notions : le programme, la progression et la programmation. Ce sont ces deux dernières qui explicitent le fonctionnement du projet d'année : « *Elaborée par les professeurs en fonction de leur projet, [la progression] établit un ordre dans les apprentissages, un itinéraire et des étapes parmi les notions...* ». Quant à la programmation, « *elle se préoccupe de la distribution chronologique des séquences retenues dans le cadre de la progression et prend en compte le calendrier scolaire [...], elle ne peut s'établir qu'en fonction de la classe et de ses spécificités.* » (I,B). Il est également précisé que cette progression établit des dominantes (description en 5^{ème}, explication en 4^{ème}) et que, pour éviter les répétitions, « *elle procède par complexification progressive des notions et aménage, dans l'acquisition des compétences, des étapes successives réparties de la 6^{ème} à la 3^{ème}.* » (I,B).

Dans le livret d'accompagnement du programme de 3^{ème}, il est question « d'agencements » et de « progression » à propos des séquences didactiques et du décroisement des composantes du français. L'enchaînement des séquences est à nouveau présenté sous forme de succession, combinaison et entrecroisement, ces deux dernières modalités étant recommandées. Toutefois, le texte réaffirme : « *il revient au professeur d'organiser les contenus et de préciser les activités en fonction de son projet, de celui de l'équipe pédagogique et des caractéristiques propres à la classe.* » (II,B).

C'est davantage au travers des épreuves des concours internes que la notion de projet pédagogique annuel est apparue, notamment pour la qualification professionnelle basée sur la visite de l'inspecteur dans la classe du candidat. Il est habituellement demandé de présenter un plan d'année qui aide à situer la séance observée par l'IPR.

La particularité de la situation est que ce PPA n'a pas donné lieu à une définition formelle de son utilisation ni de ses finalités, ce qui a rendu sa mise en place incertaine et en même temps stimulante.

2. Les fonctions du projet pédagogique annuel.

Il est à l'enseignant ce que l'esquisse puis le plan sont à l'architecte. Le PPA est **une hypothèse de travail** que se construit l'enseignant lorsqu'il établit progressivement ce qu'il va projeter pour l'année scolaire d'une classe. Cet enseignant effectue, pour sa classe, la traduction du programme officiel et des recommandations du livret d'accompagnement correspondant. Le PPA assure donc le lien entre les orientations et les instructions officielles d'une part, et l'action pédagogique et didactique particulièrement choisie pour une classe d'autre part.

C'est un document conçu dans **la démarche de projet**. Il relève de la pensée prévisionnelle qui intègre les paramètres de contrainte (ce qui doit être fait, ce que le niveau de classe concerné nécessite) et les paramètres de ressource (ce qui motive, ce qui dynamise l'apprentissage, ce qui donne du sens). Il concrétise le parcours qu'on est en droit (et en devoir) d'effectuer, à un niveau de classe donné, si le niveau réel des élèves de cette classe correspond au niveau normalement attendu.

Le PPA est donc établi **avant la rentrée des classes**, ce qui ne manque pas de poser problème aux enseignants qui ignorent en juillet-août le niveau des classes dont ils ont la charge en septembre. Notons ici également l'intérêt de concevoir le PPA, non plus individuellement mais collectivement, surtout pour les équipes enseignantes qui peuvent y réfléchir (en juin, par exemple) lors du bilan critique du plan effectivement réalisé pendant l'année scolaire écoulée.

Projection du parcours de formation de l'année à venir, le PPA **peut être révisé et réaménagé** compte tenu des observations de l'enseignant recueillies au cours des premières semaines (homogénéité du groupe, qualité des prérequis, rythme et dynamique de travail...). Ce réaménagement gagne à maintenir les objectifs des différentes séquences pour garantir le traitement **des éléments fondamentaux** du plan de formation, mais en différenciant les niveaux d'atteinte et les performances pour tenir compte des obstacles rencontrés par les élèves en difficulté.

Le projet pédagogique annuel est donc **l'opérationnalisation explicite** des objectifs que l'on se propose d'atteindre ainsi que **leur adaptation** aux difficultés rencontrées au cours de leur réalisation.

3. De quoi se compose le PPA ?

Pour sa bonne ergonomie – donner une vision d'ensemble aisée - le PPA doit adopter **une présentation synoptique**. Les informations qu'il contient apportent ainsi des repères clairs sur les choix effectués par son architecte. Il est utile de rappeler que, à notre connaissance, aucune norme officielle n'a été publiée sur sa composition. Nous proposons donc ici le résultat de divers essais empiriques, résultat qui se préoccupe d'exprimer clairement ce que cherche à réaliser l'auteur du plan et de susciter un questionnement formatif chez ses interlocuteurs potentiels (enseignants, formateurs, inspecteurs).

Le PPA se présente sous la forme d'un agenda matérialisant **le calendrier de l'année scolaire** (notamment le positionnement des zones de vacances). Ainsi le temps-année disponible est identifié (nombre de semaines, nombre d'heures-semaine) et met en évidence les périodes où les activités scolaires ordinaires peuvent être perturbées : voyages à l'étranger, voyages d'études, activités pluridisciplinaires, semaine de la presse, concours, stages en entreprise, activités hors établissement (cinéma, théâtre, exposition...). La dimension prévisionnelle du PPA est un gage d'optimisation du temps disponible.

Le PPA précise **les dates prévisionnelles** de début et de fin des séquences ainsi que leur durée exprimée en heures ou en nombre de séances, traduisant ainsi **la programmation** retenue pour l'année. L'important est que ce comptage aide le concepteur à répartir au mieux le crédit horaire dont il dispose. On insistera d'autant plus sur ce point que la plupart des premiers essais de séquences se sont généralement traduits par une surconsommation de temps due à l'écart entre le prévu et le réalisé.

On pourra objecter l'aspect contraignant et comptable de ces opérations de planification. N'est-ce pourtant pas la tâche qui incombe à tout pilote qui doit préparer sa route pour mieux s'assurer d'arriver à destination !

Pour chacune des séquences, trois caractéristiques figurent dans le PPA :

- **l'objectif** principal de la séquence ;
- le cadre de son **évaluation sommative** (écrit, oral, réception, production...) ;
- **le support** principal de son activité : œuvre intégrale, groupement de textes, corpus de textes, d'images...).

Ce qui nous a conduits à retenir ces trois composantes (initialement, l'évaluation n'y figurait pas) c'est qu'elles révèlent ce que vise **explicitement** le projet. Sans ce degré de précision, le plan d'année manque de définition et se prête à des fluctuations qui peuvent en changer l'esprit initial. Notons qu'il est toujours possible de réaménager l'hypothèse de départ : supprimer une séquence, la recomposer avec une autre, l'étendre à un autre objectif, la condenser sur une cible plus restreinte, etc. Ce qui compte c'est que ces décisions intègrent la plus large prise en compte de leur contexte.

4. Programmation et progression.

Le PPA est avant tout **un outil pour l'enseignant** : ce professeur de français dans chacune des classes du collège, ces enseignants qui composent l'équipe-matière qui a la charge du curriculum des quatre années du collège. L'ensemble des plans d'année constitue une base de données inégalable pour reconstituer l'itinéraire de l'élève : ce qu'on lui a proposé d'apprendre, les situations offertes par les séquences, les actes d'évaluation, enfin l'économie d'ensemble du parcours.

Cet outil pour l'enseignant n'exclut pas, loin s'en faut, qu'il soit l'objet d'une communication soigneusement préparée **à destination des élèves**. Les théories de l'apprentissage nous rappellent l'importance de l'anticipation et de la connaissance des buts dans l'acte d'apprendre. Présenter le plan d'année à la rentrée, en discuter les articulations – continuités et ruptures – aux principales étapes annuelles, c'est aussi sensibiliser l'élève aux liens et interactions qui fédèrent les sous-ensembles de la discipline.

Cette explicitation conforte les fondements du PPA :

- **sa programmation**, qui fixe l'ordre chronologique des activités, soit en les distribuant en continuité pour les approfondir (par exemple, l'axe de la narration qui travaille le discours, les textes, les genres par la lecture, l'écriture, l'oral), soit en plaçant des ruptures pour diversifier les objectifs et les contenus (par exemple, deux séquences orientées vers le système de l'écrit seront suivies d'une séquence valorisant une compétence de l'oral). Cette alternance est une ressource pour entretenir la motivation et l'intérêt. La programmation décide également de la succession ou de la simultanéité des séquences ;
- **sa progression**, qui s'intéresse à la complexification des objectifs et à l'élévation des performances. Elle gradue le niveau de difficulté en fixant à chaque séquence une part des compétences qui seront attendues en fin de collège. L'évaluation sommative balise les étapes de cette complexification en augmentant progressivement le niveau de qualité des critères appliqués aux productions écrites et orales des élèves, ainsi qu'aux notions et opérations d'analyse de la langue.

C'est la résultante de la programmation et de la progression des projets pédagogiques annuels qui définit **le profil de sortie des élèves de troisième**. La notion de réussite peut ici se traduire par **un niveau de maîtrise suffisant** pour le passage au lycée.

5. Comment fabriquer un PPA ?

- 5.1. Il est commode de commencer par lister tous **les éléments à caractère obligatoire** fixés par le programme lui-même.
- 5.2. On ne perdra pas de vue l'équilibre entre les activités de **l'écrit** et celle de **l'oral**. C'est une insistance exprimée dans les différents livrets d'accompagnement que d'augmenter la place de l'oral dans la réalisation des compétences en français, y compris dans les modalités de leur évaluation. Il est souhaitable qu'un nombre significatif de séquences oriente leur objectif principal sur une compétence de l'oral ou sur la pratique d'un genre de l'oral (l'exposé, le débat, le jeu de rôle, la fonction de conteur, de lecteur, etc.)
- 5.3. La sélection **des textes à lire** (œuvres ou extraits) aide à construire leur répartition des séquences. Le domaine de la lecture offre le choix de **la lecture cursive** d'œuvres courtes ou longues, et de **la lecture analytique** de textes courts et de textes longs dont l'œuvre intégrale. Il s'agit d'équilibrer dans chaque séquence ou dans une série de séquences ces diverses formes de lecture en fonction de l'objectif terminal recherché dans chaque séquence. Le **genre** de ces textes est lui aussi un facteur de répartition puisqu'il permet de choisir le texte mais aussi l'objectif principal de la séquence (par exemple en 6^{ème}, lire la fable, découvrir les caractéristiques formelles du genre et sa visée argumentative).
- 5.4. La place de **l'écriture** est un élément important dans la confection d'un PPA. On distinguera :
- des productions courtes, à valeur d'exercice d'acquisition, dont l'objectif est d'intégrer des outils de la langue, discursifs, textuels, phrastiques, étudiés dans la séquence ou les séquences avoisinantes, productions dont l'évaluation est essentiellement formative ;
 - des productions courtes ou longues, étroitement liées à l'objectif terminal de la séquence, dont l'évaluation sommative vérifie le degré de maîtrise, sachant qu'il s'agit ici de mobiliser des ressources acquises dans la séquence mais aussi dans les séquences antérieures, proches ou lointaines.
- La séparation entre activités de lecture et activités d'écriture n'est pas toujours aisée : on propose souvent à l'élève de lire puis d'écrire, et de lire encore pour réécrire. Cependant, il faut bien différencier :
- l'évaluation de la séquence par une compétence de **lecture**, qui vérifie la compréhension des énoncés soumis au lecteur. Les diverses modalités de la lecture analytique permettent de fournir diverses façons de « questionner » l'élève ;
 - l'évaluation de la séquence par une compétence **d'écriture**, qui peut s'appuyer sur la lecture de documents et qui vérifie la production de textes de chaque scripteur.
- Le recours à l'écriture est le plus fréquent : il a, certes, l'avantage de pouvoir intégrer le savoir-lire. Mais il est très important qu'un nombre non négligeable de séquences s'appuie sur la lecture pour l'évaluation sommative, notamment en 4^{ème}/3^{ème}.
- 5.6. Un des points délicats de la confection du PPA concerne les séquences où doivent s'acquérir les compétences à caractère méthodologique : par exemple, l'initiation à la lecture analytique, l'installation des modalités des pratiques de l'oral, la pratique de la réécriture, la mise en scène ou le jeu théâtral, la diction. Leur place et leur rythme sont déterminants pour que le groupe-classe dispose de ces prérequis, au moment où de nouvelles activités les nécessitent. Il faut donc veiller à bien baliser ces séquences : par exemple, en 6^{ème} nous conseillons de placer très tôt une séquence sur écrire-réécrire le texte narratif afin que les pratiques du brouillon soient réellement mises en œuvre **en cours de séquence**. Autre exemple : une séquence de lecture analytique de texte court est indispensable au premier trimestre de 5^{ème} pour apprendre aux élèves à produire et vérifier par eux-mêmes des hypothèses de

lecture. Dernier exemple concernant l'oral : une classe de 6^{ème} gagne à apprendre à caractériser une prestation d'exposé d'une lecture cursive, en mettant au point une grille de critères d'observation, pour pratiquer ensuite tout au long de l'année l'observation des différentes présentations de livres que feront les élèves.

Ces séquences à fonction méthodologique répondent à deux objectifs : soit elles servent à installer des apprentissages nouveaux (par exemple, pratiquer le débat) soit elles servent à entretenir et consolider ces acquisitions. Elles forment donc un canevas qu'il est possible de planifier non seulement sur une année mais sur les quatre années du collège.

- 5.7. Le PPA gagne à intégrer dans sa prévision les activités qui font appel à des ressources « extérieures ». C'est le cas de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des moyens audio-visuels qui nécessitent la plupart du temps des moyens matériels et humains importants. Cela est d'autant plus important que ces ressources apportent une grande plus-value aux productions envisagées.

La mise en place des Itinéraires de Découverte impose que les PPA soient finement établis, si l'on ne veut pas subir des perturbations importantes entre le prévu et le réalisé. Ces itinéraires constituent des espaces très intéressants pour finaliser certaines réalisations difficiles à programmer dans le temps imparti aux séquences. De plus ils permettent d'inscrire des activités de la classe de français dans **des perspectives transdisciplinaires** renouvelées.

- 5.8. Plus globalement, le PPA doit prendre en compte **le projet** dans lequel se trouve la classe concernée : projet de classe, axe prioritaire du projet d'établissement, ou encore tout objectif retenu par le collège en fonction de ses caractéristiques propres.